



Note de présentation brève et synthétique Budget principal Commune 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible après le vote du budget sur le site internet de la ville : www.stpalaissurmer.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 10 mars 2022. Il a été bâti sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 03 février 2022 et le détail a été proposé en commission des finances du 25 février 2022.

Le budget est composé de 2 sections :

- 1) La section de fonctionnement : elle retrace les dépenses et les recettes annuelles régulières, nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune, et les intérêts de la dette.
- 2) La section d'investissement : elle couvre l'ensemble des dépenses d'investissement qui constitue le patrimoine de la commune ainsi que les recettes d'investissement spécifiques (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions, emprunts).

I. La section de fonctionnement

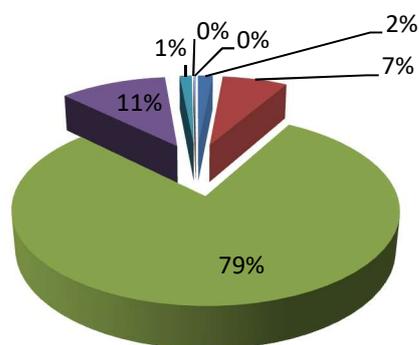
La section de fonctionnement s'équilibre à 8 724 000 €, pour mémoire elle était de 8 509 032 € en 2021 (BP+DM).

1. Les recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des **recettes réelles** de fonctionnement pour 2022, soit + 2,91%, se répartit de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			BP 2022	Variation en %
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021		
013	Atténuations de charges	128 300,00	132 200,00	3,04%
70	Produits de services, du domaine et ventes div.	599 500,00	586 630,00	-2,15%
73	Impôts et taxes	6 512 532,00	6 860 600,00	5,34%
74	Dotations et participations	1 037 800,00	961 500,00	-7,35%
75	Autres produits de gestion courante	107 790,00	109 950,00	2,00%
76	Produits financiers	110,00	10,00	-90,91%
77	Produits exceptionnels	40 000,00	20 000,00	-50,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES		8 426 032,00	8 670 890,00	2,91%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 000,00	53 110,00	-36,01%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		83 000,00	53 110,00	-36,01%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 509 032,00	8 724 000,00	2,53%

Recettes Réelles - BP 2022



- 013 Atténuations de charges
- 70 Produits de services, du domaine et ventes div.
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels

Atténuations de charges : ce sont notamment les remboursements, par notre assurance statutaire, de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

Produits des services, du domaine et ventes diverses : ils sont constitués par le paiement des redevances d'occupation du domaine public communal (principalement les terrasses pour 165 K€), des services scolaires (restaurant + accueil périscolaire avec ouverture le mercredi pour 120 K€), du conservatoire de musique et danse pour 40 K€ et des activités nautiques scolaires pour 70 K€ (les activités nautiques hors scolaires sont assujetties à TVA et retracées obligatoirement dans un budget annexe SPIC, ce qui explique la baisse de 2,15%) et le remboursement par le budget annexe du nautisme de certaines charges et du personnel mis à disposition pour 110 K€.

Impôts et taxes : les produits de la fiscalité locale représentent à eux seuls près de 80% des recettes de ce chapitre;

En 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales entamée en 2017 est entrée dans sa dernière étape par la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités locales. Ce schéma repose sur l'attribution dès 2021 de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes en prévoyant un mécanisme de correction tendant à assurer que le produit perçu l'année de la réforme corresponde aux recettes de taxe d'habitation perdues ;

La seule revalorisation des bases d'imposition de 3,4% pour 2022 générera un produit attendu supplémentaire d'environ 140 K€ sans augmentation des taux d'imposition.

Les autres produits proviennent de la taxe additionnelle sur les droits de mutation ,qui dépend de l'évolution du marché immobilier et qui peut donc être très variable d'une année sur l'autre d'où une nécessaire prudence dans son estimation, pour 755 K€, des droits de place du marché pour 150 K€, de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 200 K€ et du reversement par la CARA de l'attribution de compensation de fonctionnement de la GEPU 69 K€.

Dotations et participations : essentiellement les dotations de l'Etat : la DGF pour 790 K€ et la DSR pour 75 K€.

Autres produits de gestion courante : correspondent à l'encaissement des loyers et des redevances des DSP.

Produits financiers : leur montant est infinitésimal et concerne le revenu de valeurs mobilières de placement pour un montant inférieur à 5 € annuel.

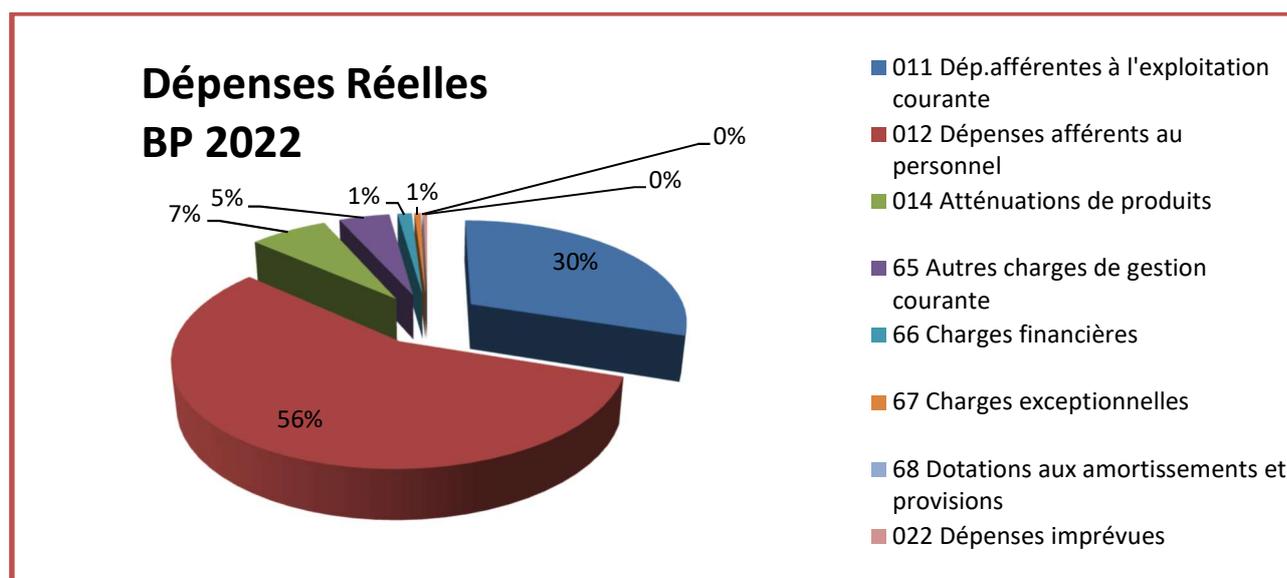
Produits exceptionnels : ce sont les remboursements des sinistres par les assurances.

Opérations d'ordre : correspondent aux travaux en régie pour 50 000 € et à l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 3 110 €.

2. Les dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses **réelles** de fonctionnement pour 2022, soit + 6,82%, se répartit de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			BP 2022	Variation en %
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021		
011	Dép.afférentes à l'exploitation courante	2 002 720,00	2 241 850,00	11,94%
012	Dépenses afférentes au personnel	4 037 510,00	4 210 000,00	4,27%
014	Atténuations de produits	452 500,00	509 630,00	12,63%
65	Autres charges de gestion courante	326 780,00	337 480,00	3,27%
66	Charges financières	106 000,00	103 500,00	-2,36%
67	Charges exceptionnelles	44 290,00	42 570,00	-3,88%
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 232,00	35 000,00	982,92%
022	Dépenses imprévues	21 000,00	20 926,00	-0,35%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 994 032,00	7 500 956,00	7,25%
023	Virement à la section d'investissement	1 100 000,00	770 000,00	-30,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	415 000,00	453 044,00	9,17%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 515 000,00	1 223 044,00	-19,27%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 509 032,00	8 724 000,00	2,53%



Charges à caractère général : en nette augmentation, elles regroupent les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissement, fleurissement, livres pour la médiathèque, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, les impôts et taxes payés par la commune (taxe foncière-concession des plages), les primes d'assurance et les contrats de maintenance. Les prévisions budgétaires intègrent l'augmentation des matières premières et de l'énergie, la location d'un minibus pour les sorties du centre de loisirs, les travaux d'élagage des arbres du lac et les études à engager pour l'entretien du canal de Bernezac et le curage du lac.

Charges afférentes au personnel : la prévision se base notamment sur le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, de grades, changements de cadres d'emplois).

A cela il faut ajouter cette année l'ouverture du centre de loisirs le mercredi, 2 saisonniers supplémentaires aux services techniques, l'intégration de l'agent de l'OTC dans la commune (CLECT tourisme à revoir), des doublons suite à départs en retraite + recrutements et la création d'un demi-poste de ménage. Autre élément variable pris en considération, le remplacement des agents en arrêt (maladie ou AT)

Effectifs pourvus en ETP	2022
Permanents	84.25
Non permanents	5.80
Total	90.05

Atténuations de produits : il s'agit : du prélèvement dû au titre de l'article 55 de la loi SRU (logements locatifs sociaux) pour 203 K€ et des attributions de compensation versées par la commune à la CARA en hausse du fait du transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines au 01.01.2022.

Autres charges de gestion courante : ce chapitre prévoit :

- Les redevances versées pour l'hébergement des logiciels métier utilisés par les services communaux (restaurant scolaire, conservatoire, comptabilité, ressources humaines, urbanisme...) : 56 K€
- Les indemnités, frais de mission et formation des élus : 190 K€
- Les subventions versées aux associations : 68 K€
- Les pertes sur créances irrécouvrables : 8 K€
- La subvention versée au CCAS : 15 K€

Charges financières : intègrent les intérêts de l'emprunt d'équilibre

Charges exceptionnelles : annulation des titres sur exercices antérieurs

Dotations aux provisions semi-budgétaires : provision pour créances douteuses

Dépenses imprévues : elles ne peuvent excéder 7.5% du montant total des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Virement à la section d'investissement : cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

Opérations d'ordre : ce chapitre comprend les dotations aux amortissements et la provision sur l'actif circulant (monétisation des CET). Ce sont des écritures d'ordre, sans mouvement de fonds.

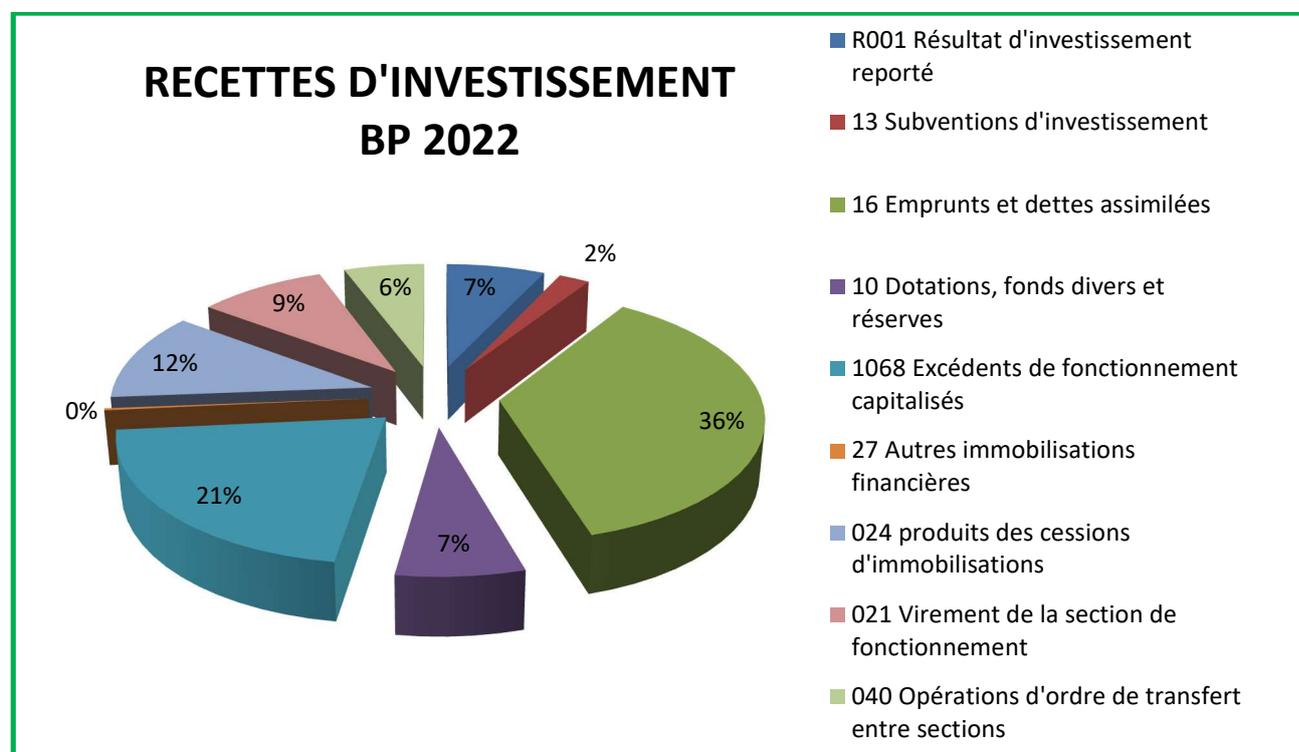
II. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 8 467 000 €, pour mémoire elle était de 4 814 000 € en 2021.

1. Les recettes d'investissement

L'évolution du montant des recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre et reprise du résultat 2021) pour 2022, soit +100,68%, se répartit de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			BP 2022	Variation en %
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021		
13	Subventions d'investissement	220 798,35	185 401,79	-16,03%
16	Emprunts et dettes assimilées	870 000,00	3 102 000,00	256,55%
10	Dotations, fonds divers et réserves	778 687,82	580 000,00	-25,52%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 414 513,83	1 790 913,79	26,61%
27	Autres immobilisations financières		22 000,00	
024	produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	970 000,00	
	Total des recettes réelles d'investissement	3 299 000,00	6 650 315,58	101,59%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 100 000,00	770 000,00	-30,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	415 000,00	453 044,00	9,17%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 515 000,00	1 223 044,00	
R001	Excédent d'investissement reporté		593 640,42	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 814 000,00	8 467 000,00	75,88%



Les recettes propres principales sont :

- FCTVA 2022 au titre des dépenses d'investissement 2020, 300 K€,
- La taxe d'aménagement, 280 K€

- L'excédent de fonctionnement 2021 reporté à la section d'investissement en 2022 (compte 1068)

Un emprunt d'équilibre de 3 102 K€ est inscrit. Il répond aux investissements du PPI inscrits cette année et sera réalisé à hauteur des marchés de travaux engagés.

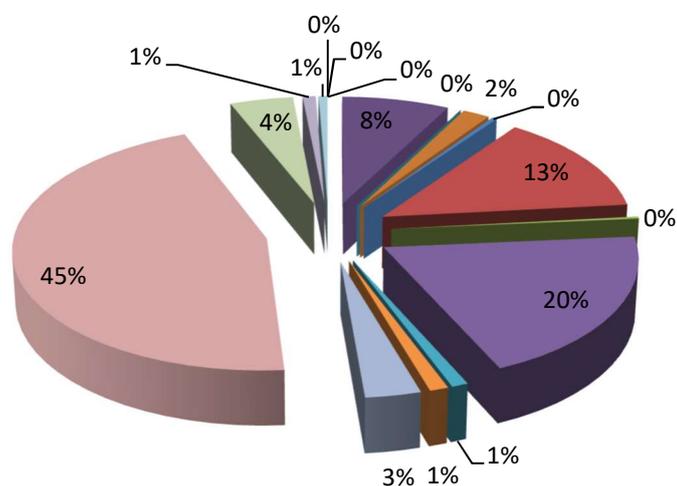
Le chapitre 024 prévoit la vente de l'immeuble de la Poste 970 K€.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel de 770 K€ (chapitre 021)

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			BP 2022	Variation en %
Chapitre	Opérations	BP + DM 2021		
10	Dotations fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts	627 700,00	640 000,00	1,96%
204	Attributions de compensation d'investissement		162 342,00	
020	Dépenses imprévues	40 289,45	30 301,59	-24,79%
200	Equipements généraux	1 355 013,08	1 141 998,26	-15,72%
2001	Complexe municipal SPOT	49 349,89	24 134,64	-51,09%
2002	Maison de santé		1 673 140,00	
202	Equipements scolaires	50 062,80	81 482,67	62,76%
203	Equipements culturels	15 650,50	92 547,48	491,34%
204	Equipements sportifs	73 082,20	274 758,56	275,96%
206	Voirie et réseaux	2 044 300,86	3 838 384,44	87,76%
208	Eclairage public	181 916,92	376 800,36	107,13%
27	Autres immobilisations financières		78 000,00	
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 437 365,70	8 413 890,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 000,00	53 110,00	-36,01%
D001	Déficit d'investissement reporté	293 634,30		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 814 000,00	8 467 000,00	75,88%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2022



- D001 Résultat d'investissement reporté
- 10 Dotations fonds divers et réserves
- 13 Subventions d'investissement
- 16 Emprunts
- 4581 Opérations pour cpte de tiers
- 204 Attributions de compensation d'investissement
- 020 Dépenses imprévues
- 200 Equipements généraux
- 2001 Complexe municipal SPOT
- 2002 Maison de santé
- 202 Equipements scolaires
- 203 Equipements culturels
- 204 Equipements sportifs
- 206 Voirie et réseaux
- 208 Eclairage public
- 27 Autres immobilisations financières
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

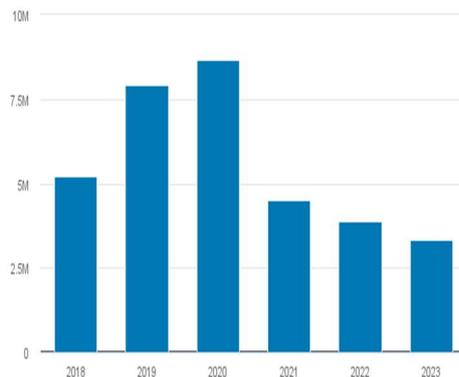
Les dépenses d'investissement sont composées du remboursement en capital de la dette et des opérations d'équipement.
Les principaux projets pour 2022 sont détaillés dans l'annexe 1 « tableau de suivi des investissements ».

ETAT DE LA DETTE

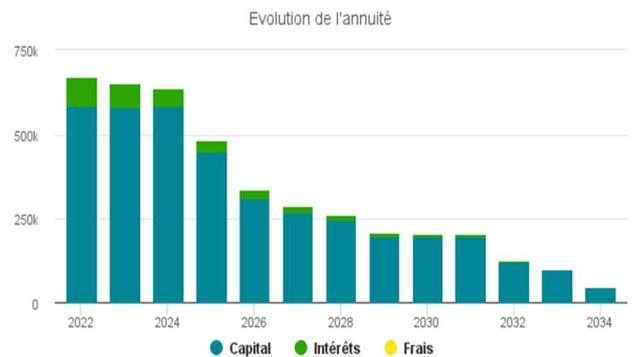
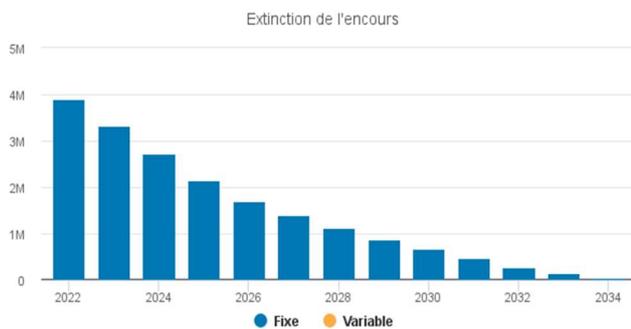
Emprunts

Réf interne	Date de réalisation	Date de fin	K initial	Durée initiale	Durée résiduelle	Organisme prêteur	Code devis	Taux actuariel	Périodicité	K dû début exercice	Remboursement du K	Intérêts	Annuité	K dû fin exercice
70010354780	15/02/2012	15/02/2027	800 000,00	15 ans	5 ans, 1 mois	Crédit Agricole	EUR	4,70	Trimestrielle	280 000,13	53 333,32	11 934,00	65 267,32	226 666,81
A331304E	10/05/2013	25/07/2028	700 000,00	14 ans	6 ans, 6 mois	Caisse d'Epargne	EUR	3,69	Annuelle	326 666,64	46 666,67	11 988,67	58 655,34	279 999,97
MON512151EUR	02/02/2017	01/03/2032	1 500 000,00	15 ans	10 ans, 2 mois	La Banque Postale	EUR	1,19	Trimestrielle	1 025 000,00	100 000,00	11 553,76	111 553,76	925 000,00
9004398	05/11/2012	05/11/2024	700 000,00	12 ans	2 ans, 10 mois	Caisse d'Epargne	EUR	4,86	Annuelle	175 000,03	58 333,33	8 470,00	66 803,33	116 666,70
A3309976	25/02/2010	25/02/2022	150 000,00	12 ans	1 mois	Caisse d'Epargne	EUR	1,19	Semestrielle	6 250,00	6 250,00	2,00	6 252,00	0,00
1220159	30/04/2012	01/05/2024	625 000,00	12 ans	2 ans, 4 mois	Caisse des Dépôts et Consignation	EUR	4,43	Annuelle	187 839,79	59 925,54	8 302,52	68 228,06	127 914,25
39353-203348	04/06/2012	30/04/2027	150 000,00	15 ans	5 ans, 3 mois	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	EUR	5,33	Annuelle	60 000,00	10 000,00	3 198,00	13 198,00	50 000,00
9651650	05/12/2015	05/12/2025	400 000,00	10 ans	3 ans, 11 mois	Caisse d'Epargne	EUR	1,66	Trimestrielle	160 000,00	40 000,00	2 363,50	42 363,50	120 000,00
MON524434EUR	29/03/2019	01/04/2034	1 500 000,00	15 ans	12 ans, 3 mois	La Banque Postale	EUR	1,40	Trimestrielle	1 250 000,00	100 000,00	16 732,50	116 732,50	1 150 000,00
8740462	10/12/2010	10/12/2025	1 300 000,00	15 ans	3 ans, 11 mois	Caisse d'Epargne	EUR	3,23	Trimestrielle	346 666,52	86 666,68	10 021,91	96 688,59	259 999,84
8587158	25/11/2009	25/02/2025	350 000,00	15 ans	3 ans, 1 mois	Caisse d'Epargne	EUR	3,77	Semestrielle	81 666,59	23 333,34	2 934,75	26 268,09	58 333,25
Total: 11			8 175 000,00							3 899 089,70	584 508,88	87 501,61	672 010,49	3 314 580,82

Evolution de l'encours depuis 5 ans



Extinction



Dette garantie – LLS

Réf interne	Objet de la dette	Date de réalisation	Date de fin	K initial	Durée initia	Durée résiduelle	Organisme prêteur	Code devis	Index de taux	Périodicité	K dû début exercice	Remboursement du K	Intérêts	Annuité	K dû fin exercice
2008001	SEMIS	01/03/2007	01/03/2038	703 654,31	31 ans	16 ans, 2 mois	CDC	EUR	LIVRETA	Annuelle	456 392,45	23 476,62	7 530,48	31 007,10	432 915,83
2017001	IMMOBILIERE 3F	01/03/2016	01/03/2056	321 000,00	40 ans	34 ans, 2 mois	CDC	EUR	LIVRETA	Annuelle	280 156,44	8 644,74	3 081,72	11 726,46	271 511,70
2017002	IMMOBILIERE 3F	01/03/2016	01/03/2066	62 000,00	50 ans	44 ans, 2 mois	CDC	EUR	LIVRETA	Annuelle	55 535,89	1 385,69	610,89	1 996,58	54 150,20
Total: 3				1 086 654,31							792 084,78	33 507,05	11 223,09	44 730,14	758 577,73

Subvention EPFNA

Réf interne	Objet du contrat	Date de réalisation	Date 1er amortissement	Date de fin	K initial	Durée initiale	Durée résiduelle	Prêteur	Devise	Périodicité amortissement	K dû début exercice	K dû fin exercice
2020	Développement du parc des LLS	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2024	2 034 525,33	4 ans	2 ans	EPFNA	EUR	Annuelle	2 034 525,33	2 034 525,33
Total: 1					2 034 525,33						2 034 525,33	2 034 525,33

Budget annexe Nautisme 2022

Suite au contrôle, en 2021, de la chambre régionale des comptes, obligation de créer un budget annexe assujetti à la TVA.

Sont exonérées de cette obligation les activités nautiques au profit des scolaires et des centres de vacances qui restent rattachées au budget principal.

Pour des questions de simplicité, les dépenses de personnel et certaines dépenses (carburant, fournitures administratives, assurance...) seront prises en charge par le budget principal et refacturées en fin d'année au budget annexe. Un prorata sera effectué pour la masse salariale.

Versement d'une avance du budget principal pour financer le renouvellement du matériel et le fonctionnement courant en attendant de percevoir des recettes.

FUNCTIONNEMENT

Article	DEPENSES	HT	Détail	Article	RECETTES	HT
6063	Fournitures d'entretien	12 000 €	matériel, bateaux....	706	Produit de stages, des locations	145 000 €
6135	Location mobilière	2 500 €	Algécos	775	Vente catamarans et chars	12 000 €
61528	Autres	2 000 €	Réensablement plage			
6225	Indemnité régie	200 €				
6236	Catalogue et imprimés	1 000 €	plaquettes			
6241	Transports	2 000 €	Algécos			
627	Services bancaires	1 000 €	Frais CB			
6287	Remboursement de frais	8 600 €	au budget général			
6288	Autres	15 200 €	Prestations surf.....			
011		44 500 €				
12	Personnel	100 000 €				
6518	Autres charges de gestion	10 000 €	licences voiles			
67	Remboursement stages	2 500 €				
TOTAL		157 000 €		TOTAL		157 000 €

INVESTISSEMENT

Renouvellement catamarans, chars à voile et matériel :	56 000 €	
Remboursement avance de trésorerie :	10 000 €	
TOTAL DEPENSES		66 000 €
Avance remboursable du budget principal :	66 000 €	
TOTAL RECETTES		66 000 €

Budget annexe Production d'électricité photovoltaïque 2022

Souscription d'un contrat avec Enedis garantissant un prix d'achat fixe de l'électricité (10.95c€/kWh) pendant la durée d'amortissement des équipements, soit 20 ans.

Les recettes générées par la vente de l'électricité représentent en année pleine 5 000 €.

Souscription d'un prêt de 70 000 € pour financer les travaux car aucune aide ne sera accordée pour ce type de projet (cette somme sera réajustée en fonction du coût réel des travaux).

Versement d'une avance du budget principal de 12 000 € afin de financer les travaux préalables à l'installation des panneaux avant le versement du prêt.

Début des travaux : printemps/été 2022

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Maintenance	600 €	Vente électricité	3 000 €	Travaux	70 000 €	Emprunt	70 000 €
Accès réseau	50 €			Capital du prêt *	€		
Intérêt (ICNE)	1 000 €			Avance BG	12 000 €	Remboursement	12 000 €
Divers	1 350 €						
TOTAL	3 000 €		3 000 €		82 000 €		82 000 €